



Litige suite a un bon de commande

Par **benoit**, le **14/01/2010** à **08:44**

Bonjour,

J'ai signé il y a quelque mois un bon de commande sous reserve d'acceptation de crédit pour une valeur de 59000€. Le crédit m'a été refusé .

J'ai donc envoyé un courrier en recommandé au vendeur ou je demande l'annulation de ma commande ainsi que l'attestation écrite de refus de la banque.

Suite a mon courrier le vendeur m'a répondu que l'annulation est impossible et que je n'avais plus qu'a prendre un crédit chez lui ou bien il mettrait au service contentieux une facture de la valeur de l'engin. De telle pratique sont t'elle légale.

Peu t'il me contraindre a prendre un crédit ou bien il joue sur l'intimidation. Merci d'avance pour vos réponses, Je ne c'est plus comment m'en sortir.

Par **jeetendra**, le **14/01/2010** à **11:02**

[fluo]DGCCRF DE L'ORNE[/fluo]
Cité Administrative - Place Bonet
61013 ALENCON Cedex
Tél. 02 33 82 30 60

[fluo]Union Fédérale des Consommateurs d'Alencon U.F.C.[/fluo]
16 Rue Etoupée

61000 Alençon
02 33 26 79 47

Bonjour, prenez contact avec la Dgccrf, l'Association UFC à Alençon, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des consommateurs, pour moi il y a manifestement abus de la part de ce professionnel, courage et bonne journée à vous.

Par **benoit**, le **14/01/2010** à **11:40**

merci pour votre reponse je pense que les methodes employées par cette société sont en effet assez limites